

Séance ordinaire du 26 novembre 2025
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

Délibération n°2025-042

Objet : Convention cadre pour l'entretien courant de la piste forestière entre les communes de Ruffieux et Serrières en Chautagne

Date de la convocation et de l'affichage : mardi 18 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 07

Nombre de votants : 07

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 novembre, le conseil municipal de la commune de Serrières en Chautagne, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
PARIS Nicole	X			
BOTTOLI David		X		
BONVARLET Pierre-Alexandre		X		
DESLOGES Laurence		X		
LYARD Céline		X		
MAILLET Jacques		X		
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène		X		
MUGNIER Allison	X			
PIEDVACHE Gaëtan	X			
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : Jean Marc JOURDAN

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs :

Mme le Maire rappelle le projet de réalisation des travaux d'une piste forestière sur les territoires des communes de Ruffieux et Serrières en Chautagne.

Elle précise la nécessité de définir, entre les deux communes, les modalités techniques, financières et juridiques d'entretien de la portion de la piste forestière sur la commune de Ruffieux. Cette piste est empruntée pour l'exploitation des forêts communales de Ruffieux et de Serrières en Chautagne.

Une convention, rédigée en ce sens, est jointe à la présente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

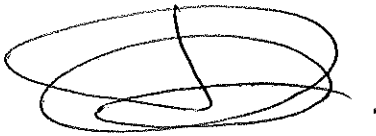
- ✦ **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention cadre définissant les modalités techniques, financières et juridiques pour l'entretien courant de la piste forestière créée,
- ✦ **AUTORISE** Mme le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 26 novembre 2025.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 28 novembre 2025.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 27 novembre 2025.

Le Maire
Brigitte TOUGNE-PICAZO



Le Secrétaire de séance
Jean Marc JOURDAN

